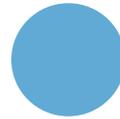
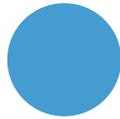
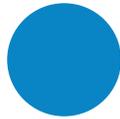




Réponse du rébus en page 8

*La feuille de chou* - décembre 2016 - Numéro 18

**Edito**



## COUCOU

L'année 2016 touche à sa fin, 2017 sera bientôt là, et naturellement l'heure du bilan est arrivée.

Le premier point, c'est tout simplement toutes ces agressions dont sont victimes les retraité(e)s, mais également les jeunes.

Ensuite nous constatons que notre pouvoir d'achat est en baisse et cela se confirme : « lorsque j'étais jeune (disons 40ans) j'aidais papa ou maman, mais aujourd'hui cela devient l'inverse. Les problèmes obligent les parents et grands-parents à aider de plus en plus leurs enfants et petits enfants. Que pouvons nous faire ? Alors que nos « mouvements politiques » ne parlent pas des retraité(e)s et que pendant ce temps la mensualisation est retardée, et bien nous continuons d'attendre encore ... mais que faire alors ? Pour nous, les AFR, UFR, l'UNAR, nous voudrions faire comprendre aux actifs qu'il est urgent de taper sur la table.

Nous avons une AFR très dynamique, et bravo pour vos différentes participations actives aux réunions organisées avec des partenaires extérieurs : Plusieurs conférences avec des thèmes différents, des visites et loisirs adaptés... faites en part autour de vous, notamment les anciens, vos collègues de travail pour qu'ils nous rejoignent.

Bravo, à vous toutes et tous, membres de l'AFR, pour toutes vos participations, et questions posées. Merci pour cette excellente année passée en votre compagnie et rendez-vous en 2017 pour la suite de l'aventure.

Mais pour l'heure, permettez-moi au nom des membres de l'AFR de vous souhaiter la Santé, le Bonheur et de Joyeuses Fêtes de fin d'année.

Michel PERMAROLE,  
*Président.*

## SOMMAIRE

- Edito
- Pensions de réversion
- Immobilier
- Impôts
- Mutuelles
- Masterchef
- Jouons encore





**Un échange de bons procédés :** Le principe de la colocation intergénérationnelle repose sur une entraide mutuelle en fonction des besoins de chacun. Pour cette raison, différentes formules peuvent être proposées par les personnes âgées. Il peut s'agir de la simple sous-location tarifée d'une chambre à un étudiant. Un bon moyen de compléter sa pension de retraite, tout en faisant entrer une bouffée de vitalité chez soi.

Cependant, si vous attendez de cette expérience un véritable soutien au quotidien, il faudra plutôt proposer une chambre gratuite (avec ou sans participation aux frais courants) en contre-partie d'une présence le soir ou de quelques services tels qu'une aide à faire vos courses, l'entretien de votre jardin...

**Du savoir-vivre :** Cette solution entraîne des contraintes à ne pas négliger. Les rythmes de vie d'une personne âgée et d'un jeune adulte sont en effet diamétralement opposés. Le bruit, la visite des amis, les allées et venues la nuit et autres prises de repas à des horaires décalés peuvent transformer cette cohabitation en véritable cauchemar pour les deux occupants !

C'est pourquoi, il est indispensable de fixer toutes les règles dès le départ et de convenir ensemble d'un règlement qui permettra d'éviter les soucis à venir. Plus le domicile est exigu, moins cette colocation est envisageable. Pour apprécier la cohabitation intergénérationnelle, mieux vaut disposer d'un domicile spacieux, si possible équipé de deux salles de bains et W.C afin que chacun puisse conserver son indépendance sans empiéter sur l'espace de l'autre.

## Impôts : le prélèvement à la source

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu entre en vigueur le 1er janvier 2018. Ce nouveau système fiscal est censé simplifier les déclarations d'une immense majorité de français. Rien ne changera pour le calcul de l'impôt, mais deux changements principaux s'opéreront. Tout d'abord, il ne sera plus prélevé avec un an de décalage comme c'est le cas actuellement. Le 1er janvier 2018, le contribuable commencera à payer ses impôts pour l'année en cours. Deuxième changement d'importance : il sera prélevé directement à la source.

Concrètement, qu'est ce que cela signifie ? Pour tous les revenus versés par un employeur ou les pensions reçues, le contribuable n'aura rien à faire. L'employeur ou l'organisme qui verse la pension prélèvera directement l'impôt. Pour l'instant, chacun paie chaque année les impôts pour l'année précédente : en 2016, pour les revenus de 2015, en 2015 pour 2014, etc.... à partir du 1er janvier 2018, le contribuable paiera directement ses impôts sur le revenu de l'année en cours, prélevés chaque mois sur sa fiche de paie ou sa pension. Personne n'aura donc jamais versé un centime sur les revenus 2017.... Or, dans les faits les Français paieront des impôts sans discontinuité puisqu'en 2017, ils seront en train de payer pour l'année 2016. les pouvoirs publics rempliront donc leurs caisses sans moment de latence.





Si vous avez envie de quelque chose de riche et de plein de saveurs, essayez cette recette de canard sauvage assaisonné et farci de pommes, céleri et oignons.

## Ingrédients pour 4 personnes :

Un canard entier de 1,8 kg  
Sel et poivre  
1 cuillère à café d'assaisonnement pour volaille  
1 cuillère à soupe de beurre  
30 g d'oignon haché  
5 branches de céleri hachées  
380g de pommes pelées  
260g de pain de maïs haché  
15 ml d'huile d'olive



## Préparation :

Préparation 10 minutes – cuisson 1 heure 40 minutes

Rincer le canard et le frotter avec le sel, le poivre et l'assaisonnement

Faire fondre le beurre dans une poêle à feu moyen

Y faire revenir l'oignon et le céleri jusqu'à ce qu'ils soient tendres

Dans un bol, mettre la pomme et le pain de maïs émietté

Mélanger le tout pour faire une sauce, ajouter si nécessaire un peu d'eau pour humidifier

Faire chauffer le four à 180°

Farcir le canard avec le mélange et recoudre pour refermer avec de la ficelle de cuisine

Frotter légèrement l'extérieur du canard avec de l'huile d'olive, mettre dans un plat profond de 22x33 cm

Faire cuire 1 heure à 1 heure 20 jusqu'à ce que la température intérieure atteigne 80 °

Bon appétit ...

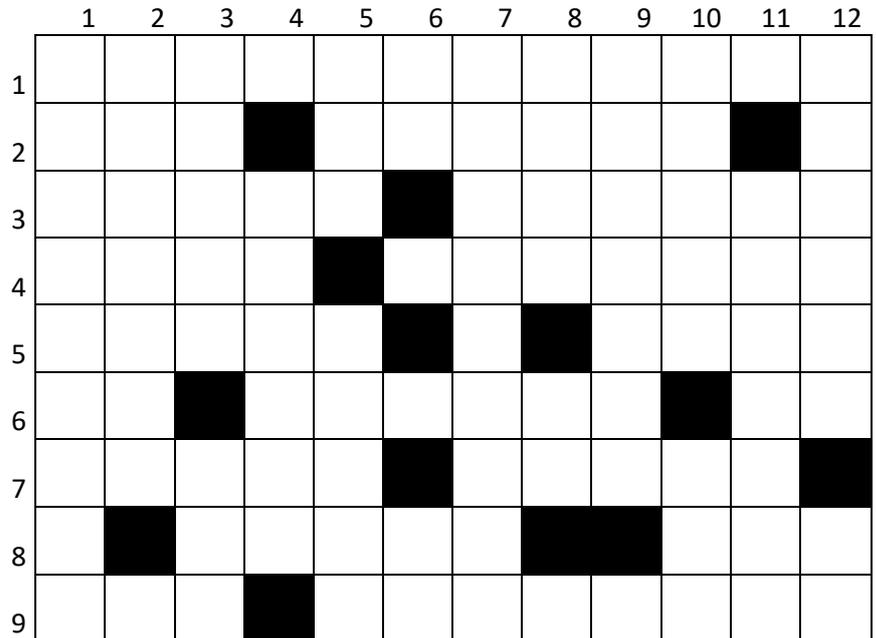
Les rédacteurs de la FEUILLE DE CHOU vous souhaitent de passer en famille et entre amis un joyeux noel et un agréable nouvel an.

Au revoir ... et à l'année prochaine



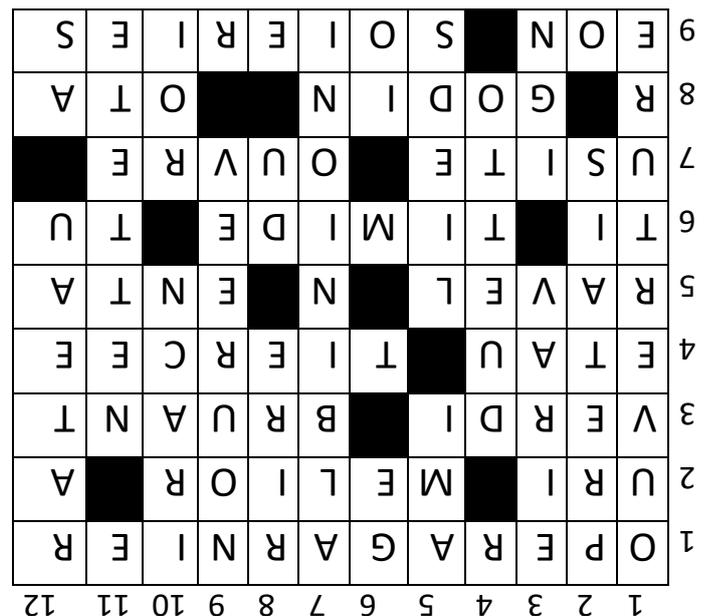
## Horizontal :

- 1) Charles lui donna son nom (3 mots)
- 2) Canton suisse / Elle fait aus du bon café
- 3) Nabucco, Rigoletto, Aïda... Chantre montmartrois
- 4) Il serre / Canne à pêche en trois parties
- 5) S'est rhabillé avec un boléro Greffa
- 6) Titane / Il rougit facilement / Personnel
- 7) Est en usage / Palais Musée parisien à qui il manque une L
- 8) Est au pôle / Retira
- 9) Chevalier(e) / Spécialités lyonnaises



## Vertical :

- 1) Commence beaucoup d'œuvre au 1) horizontal
- 2) Pour un rendu
- 3) De bas en haut : souvent femme ... / Cartes de France
- 4) Petit duo musical
- 5) Plus que copain / On trouve ces chants chez Schubert entre autres
- 6) Terre mère ou Géant américain / oh ! la vache
- 7) Connu pour son adagio
- 8) Propre de l'homme / A recevoir
- 9) Fit des pointes au 1) horizontal
- 10) Plus que sûr dans le désordre / Carotte chez Offenbach
- 11) Très clair
- 12) Pris par Alagna à la Scala de Milan / Pourtant Alagna en est un dans son domaine.



# Solution

**REBUS** : Lait Feuille Mort ce rat masse allah pte  
Les feuilles mortes se ramassent à la pelle